



[Recommandations ANSM/HAS - Bon usage des agents antiplaquettaires](#)

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et la Haute Autorité de Santé (HAS), ont élaboré des Recommandations de Bonne Pratique concernant le

Bon usage

des

agents

antiplaquettaires

.

Ces premières recommandations cosignées illustrent la cohérence du travail entre les différentes institutions.

Ces recommandations définissent les situations et conditions de prescription des agents antiplaquettaires (aspirine, clopidogrel, prasugrel et ticagrelor) en prévention primaire ou secondaire d'une maladie cardiovasculaire, ainsi que la conduite à tenir en cas de chirurgie.

La place des agents antiplaquettaires est précisée dans la maladie athéromateuse, les cardiopathies emboligènes, les autres maladies thrombogènes non athéromateuses.

Leur utilisation dans certaines situations particulières est également abordée : sujet âgé, insuffisance rénale chronique, grossesse, HIV.

- Bon usage des agents antiplaquettaires-Recommandations (26/06/2012) (207 ko)
- Bon usage des agents antiplaquettaires-Recommandations/argumentaire (26/06/2012) (1284 ko)